

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 20 (1958)
Heft: 10

Rubrik: Le conducteur de tracteur contrôle ses aptitudes : Avec les connaissances minima indispensables, conduire du tracteur devient un plaisir!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

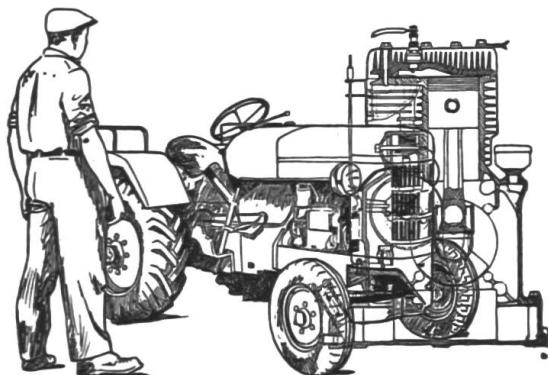
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le conducteur de tracteur contrôle ses aptitudes

Avec les connaissances minima indispensables, conduire un tracteur devient un plaisir!

Un grand nombre de nouveaux tracteurs ont été admis à la circulation au printemps de cette année. Les conducteurs de tracteurs sont allés prendre livraison de leur machine, ont reçu les instructions de service, puis se sont mis à rouler. Mais on commet toujours des fautes avec une nouvelle machine — en particulier durant la période de rodage — et ce sont souvent des fautes irréparables. Aussi passerons-nous aujourd'hui en revue quelques règles essentielles que l'on néglige généralement dans ces circonstances.

Questions

43. Pour le temps du rodage, les constructeurs de tracteurs ont élaboré des directives qu'il est absolument nécessaire de suivre. La durée du rodage des moteurs Diesel variant passablement, on veillera quoi qu'il en soit à éviter soigneusement certains travaux au cours des 100 premières heures de service.

44. L'huile de graissage et son remplacement périodique constituent un chapitre spécial. Il est vrai qu'il est prescrit dans les instructions de service à quel moment l'huile usée doit être remplacée par de l'huile fraîche. Dans la pratique, toutefois, on aura presque meilleur temps de s'en tenir à une règle générale déterminée, à cet égard. Savez-vous de quelle règle il s'agit?

45. Les mesures de précaution à prendre pendant le rodage semblent se limiter à changer l'huile à temps et à ménager le moteur. Mais ce n'est pas tout. Il y a d'autres organes du tracteur qu'il faut absolument contrôler après 10 heures de service, déjà. Quels peuvent bien être ces organes?

46. Pour la période du rodage, et même au-delà, les conducteurs de tracteurs prudents ont soin de faire placer une petite pièce dans les bouchons de vidange filetés du carter-moteur et du carter de mécanisme. Quelle est donc cette pièce et à quoi sert-elle?

47. L'eau de refroidissement des moteurs Diesel qui comportent ce système de réfrigération mérite aussi une certaine attention. Si sa composition et sa température sont correctes, votre moteur durera plus longtemps. Que devriez-vous donc faire à cet égard durant la période de rodage?

Réponses

43. Tous les fabricants de tracteurs ont établi des prescriptions particulières concernant le rodage de leurs machines parce que la durée de cette période varie beaucoup selon les fabrications. Certains moteurs se rodent rapidement, d'autres lentement. C'est pourquoi on ne peut émettre ici de règle générale. Il importe en tout cas de n'effectuer que des travaux légers avec le tracteur pendant les 10 premières heures de service. Mais qu'entend-on par travaux légers? Les transports sur route doivent être exé-

cutés en roulant avec le rapport de marche immédiatement au-dessous de la vitesse supérieure. Il faut n'effectuer que de petits travaux d'entretien et n'utiliser qu'un seul instrument (porté ou traîné). On aura soin de ne pas mettre la prise de force et la barre de coupe à forte contribution. Après 10 heures de service, il est possible de procéder déjà à des travaux plus importants, tels que les transports sur route (en roulant avec la plus grande démultiplication) et la récolte de l'herbe ou du foin. Il est également possible d'exécuter des labours légers avec une charrue monosoc et de déchaumer avec une charrue bisoc. On utilisera la prise de force et la barre de coupe en évitant de les surcharger. Ce n'est qu'après la 50ème heure de travail que l'on pourra labourer sur un terrain mi-lourd avec une charrue à deux socs. Mais on veillera à ne jamais employer le cultivateur ou la fraiseuse et l'on renoncera aux labours profonds avant la 100ème heure de service. Ce n'est que de cette manière qu'il vous sera possible d'assurer une longue durée d'utilisation à votre tracteur et à votre moteur.

44. Les huiles pour moteurs à employer pendant le temps du rodage sont prescrites par les fabricants de tracteurs. Il est absolument indispensable d'observer dûment ces prescriptions. Faisons remarquer aussi à ce propos que les moteurs ayant subi une révision générale doivent être considérés comme s'ils sortaient neufs de l'usine et que les prescriptions relatives au rodage valent également pour eux.

Si vous n'êtes pas sûr du moment où l'huile doit être changée, tenez-vous-en alors à la règle générale suivante: le premier changement de l'huile doit avoir lieu après 10 heures de service, le deuxième après 20 heures de service, le troisième également après 20 heures de service et le quatrième après 50 heures. La cinquième vidange se fera entre 100 et 120 heures de service. On ne reculera en aucun cas devant la dépense exigée pour l'huile pendant cette courte période d'utilisation, car elle vous sera largement repayée. Le frottement des pistons contre les parois des cylindres a en effet pour résultat de détacher d'infimes copeaux de métal qui se trouvent ensuite en suspension dans l'huile. Ils exercent alors une action abrasive sur les organes du moteur (animés de mouvements rotatifs ou alternatifs). Ces impuretés sont éliminées lors du changement de l'huile. On devra donc remplacer scrupuleusement l'huile usée par de la fraîche au moment prescrit. Dans cet ordre d'idées, il est également très important, après la vidange, de nettoyer soigneusement le moteur au moyen de l'huile de rinçage prescrite afin que les restes de crasse ou d'abrasion soient totalement enlevés.

45. On veillera à contrôler le fonctionnement du tracteur neuf afin de faire remédier au plus vite à tout dérangement par un atelier spécialisé. Avant tout, il convient de ne pas négliger de vérifier le jeu des soupapes après les 10 premières heures de service. Il se montre également indispensable de contrôler si les écrous de la culasse sont bien serrés. Les ateliers disposent à cet effet d'une clé dynamométrique qui permet, avec exactitude, de ne pas dépasser un couple de serrage déterminé. Il est donc

important de s'adresser au spécialiste déjà pour le resserrage des écrous. On profitera de cette occasion pour faire vérifier les injecteurs. La pratique a montré en effet que la pression d'injection baisse quelque peu pendant la période du rodage et que le rendement du moteur s'en trouve ainsi diminué. Grâce à son expérience, l'homme de métier saura régler correctement la pression d'injection. Abstenez-vous surtout d'entreprendre un tel travail vous-même car les injecteurs sont très délicats et ne doivent être touchés que par un professionnel.

Les conducteurs de tracteurs ignorent souvent qu'il faut vérifier également les boulons de jonction unissant le carter du moteur au carter de la boîte de vitesses. Il faut absolument qu'ils soient bien serrés et cette opération incombe aussi au mécanicien de profession.

Pendant le rodage, vous emploierez évidemment très souvent les freins et la pédale d'embrayage. Ces organes étant neufs, un certain jeu pourra se produire à l'usage. Il est donc indispensable de contrôler si un nouveau réglage se montre nécessaire. Cette opération ne devra être effectuée que par un mécanicien professionnel.

Indiquons enfin que l'huile de la transmission (boîte de vitesses et pont arrière) serait à changer pour la première fois après 100 heures de service.

46. Connaissez-vous les petits bâtonnets aimantés qui peuvent être fixés dans les bouchons de vidange des carters du moteur et de la boîte de vitesses? On ne se douterait guère de l'importance qu'ont ces accessoires. Grâce à leur force magnétique, ils attirent les fines particules métalliques détachées par le frottement et les retiennent fermement. On est assuré ainsi que l'huile sera débarrassée dès le début de ces hôtes indésirables. Lors du changement de l'huile, vous serez surpris de voir l'aspect hérisse qu'ont pris ces pièces aimantées. Il existe déjà des fabriques de tracteurs qui prévoient les dites pièces dans l'équipement de série de leurs machines. Ces accessoires représentent un grand progrès si l'on songe à la nocivité des copeaux métalliques ténus qui sont en suspension dans l'huile. Si ces particules se déposent dans la soupape qui règle la pression de l'huile, cette pression peut diminuer. L'huile ne parvient alors plus comme il le faudrait à tous les organes exécutant des mouvements de rotation ou de translation, ce qui peut provoquer le grippage des pistons et même des dégâts aux paliers. Tout conducteur de tracteur n'aura pas de peine à se représenter lui-même les ennuis et les frais de réparation élevés que cela lui causerait.

47. Peu de conducteurs de tracteurs se préoccupent des mesures de précaution qu'il convient de prendre déjà au moment de la livraison de leur tracteur avec un moteur refroidi par eau. Au cours d'articles précédents, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur le fait que l'eau de refroidissement a tendance à déposer le calcaire qu'elle contient. Ce phénomène nuit à l'efficacité du refroidissement. Les tractoristes qui tiennent à avoir une bonne eau de refroidissement utilisent un produit antitartrare dès

la réception du tracteur. On veillera cependant à n'ajouter à l'eau de refroidissement qu'un détartrant n'ayant aucun action défavorable sur le produit antigel également incorporé à l'eau. La pratique a montré en effet que tel ou tel antigel perdait de son efficacité si l'eau de refroidissement contenait un détartrant. Pour terminer, disons encore que lorsque vous aurez commencé à employer un produit antitarbre (en vous tenant pour cela aux prescriptions), il vous faudra ne jamais cesser de l'ajouter à l'eau de refroidissement.

(A suivre)

(Trad. R. S.)

E. Neubauer, ing.



SIPRA 5

protecteurs de vos mains

Les travaux pénibles sont plus faciles avec les gants SIPRA 5. De qualité suisse éprouvée, ils permettent de saisir avec plus de force et préviennent les blessures. Ils sont souples, flexibles, solides et durables.

4 qualités et 3 grandeurs sont en vente dans les quincailleries, les graineteries, les dépôts agricoles etc. Demandez qu'on vous montre tous les modèles SIPRA 5, ou adressez-vous à la fabrique de gants de travail

MÖTTEL & CO. ZURICH 48

Buckhauserstrasse 41 Téléphone (051) 54 77 77 pour le prospectus L 2 et la liste des détaillants!



VACU-LUG TRACTORS PNEUS S.A. FABRIQUE A LA TOUR-DE-PEILZ

- 1 Utilisable de suite après rénovation, sans stockage
- 2 Toutes dimensions
- 3 Tous profils
- 4 Même garantie que pour le pneu neuf
- 5 Prix: 60 % du neuf

*pour la rénovation
de vos pneus usés*

Approuvé par l'IMA en 1955